



WWW.PLAN-DEPERISSEMENT-VIGNE.FR

© BIVB

ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV

La production de plants de vigne de qualité, en quantité suffisante, en partenariat avec les pépiniéristes, est une ambition forte du Plan national

dépérissement. Dès le diagnostic initial, nous avons souhaité redonner sa place à la pépinière viticole comme un maillon à part entière de notre filière. Je suis particulièrement fier de constater aujourd'hui que c'est chose faite : grâce à des échanges fructueux avec la FFPV, nous avons mis en place une feuille de route partagée, dont les retombées sur le terrain sont déjà visibles.

Cette feuille de route, que vous trouverez expliquée en détail dans ce numéro, s'applique à développer une approche globale, concertée, à l'échelle nationale, de la production du plant de vigne. A chaque étape, de la sélection jusqu'à la plantation, nous avons un objectif de professionnalisation, afin de gagner en compétitivité et de dégager de la valeur. Nous serons, pour cela, aidés par la recherche, avec le projet Origine et la commission technique de la FFPV. Ensemble, nous piloterons ces actions dans un dialogue que je sais désormais établi. ■

L'ACTUALITÉ DU PLAN DÉPÉRISSSEMENT

Une feuille de route partagée avec les pépiniéristes

Renouveler et sécuriser le parc de vignes mères, imaginer un nouveau mode de gestion de ces vignes mères, développer la filière de production de plants français autour d'une marque collective et donner un nouvel élan à la R&D : ces quatre points vont permettre de sécuriser l'approvisionnement, tout en améliorant la qualité des plants et la compétitivité des entreprises.

Ambition n°2 du Plan national dépérissement, **le matériel végétal** fait partie des enjeux qui avaient été repérés comme clés par le diagnostic commandé au cabinet BIPE. Le déficit de greffons avait notamment été pointé. Après une phase d'appropriation des résultats, l'ensemble des parties prenantes a saisi l'intérêt d'une démarche commune et **une feuille de route** a pu être établie avec les pépiniéristes, représentés par la FFPV (Fédération française de la pépinière viticole).

L'idée ? Revoir, de façon concertée, **toutes les étapes de production des plants**, depuis la sélection jusqu'à la plantation, en améliorant les procédés, notamment grâce aux avancées attendues de la recherche. Cette intention se traduit, pour l'instant, par quatre actions :

- le renouvellement du schéma de **pré-multiplication** pour **augmenter** la production et **sécuriser** l'approvisionnement, avec l'IFV et les partenaires (voir page 3) ;
- la refonte du mode de **gestion des vignes mères**, activité structurellement déficitaire économiquement. Des initiatives commencent à se concrétiser en Champagne, dans le Bordelais ou dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie (voir page 4) ;
- la certification de la **qualité et de l'origine France** des plants de vigne, avec une **marque collective** portée par la FFPV (voir page 2) ;
- le démarrage du programme de **R&D Origine**, porté par l'Inra de Bordeaux, qui doit permettre de mieux connaître les phénomènes en jeu lors de la greffe et **améliorer les taux de reprise**, et ainsi contribuer au travail mené par la commission R&D de la FFPV (page 3).



DAVID AMBLEVERT, PRÉSIDENT DE LA FFPV (FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA PÉPINIÈRE VITICOLE)

Vous l'avez déjà déclaré, la FFPV fait partie des partenaires du Plan national dépérissement. Où en est-on actuellement et comment va se dérouler la suite de ce partenariat ?

DA : La pépinière a été associée au Plan national dépérissement dès son lancement et nous avons répondu positivement, car nous avons nous-mêmes perçu très vite son intérêt, au travers de l'axe 2. En 2014, nous avons lancé un plan de compétitivité pour redynamiser notre profession, avec un objectif de 15 M€ d'investissements en cinq ans. Nous en sommes actuellement à 5 M€ d'investissements éligibles, alors même que toutes les régions n'ont pas encore débuté. Ce chiffre témoigne de la modernisation de la pépinière viticole française. Par ailleurs, le parc de vignes mères de porte-greffes et de greffons se rajeunit puisque, pour ces derniers, FranceAgriMer enregistre, depuis 2016, 86 ha de demande de plantation sous notification, auxquels s'ajoutent les plantations sous régime d'autorisation. Le constat de moins 25 % du potentiel de vignes mères de

greffons en dix ans est derrière nous. Je dirais donc que la base de la pyramide se consolide. Le dynamisme professionnel est là et maintenant, nous lançons la création d'une marque collective garantissant l'origine française des plants. (Ndlr : voir notre article détaillé ci-dessous).

Quels sont les retombées espérées pour les pépiniéristes ?

DA : Avec cette marque, nous espérons voir reconnaître la qualité de nos produits et valoriser nos efforts. Cette année, par exemple, nous sommes le seul pays à avoir prospecté 100 % de nos vignes mères de greffons contre la flavescence dorée. C'est volontaire, coûteux et sans précédent. Jusqu'à présent nous réalisons des pratiques qualitatives sanitaires, sans le dire pour autant. Nous allons les renforcer et les inscrire dans un cahier des charges. Dans un contexte de maladies émergentes, les licenciés de cette marque s'engageront à de la formation et de la prospection. Cette marque s'inscrit dans un mouvement de professionnalisation, qui était le thème de notre congrès.

Diriez-vous que le contact a été (r)établi entre les pépiniéristes et le reste de la filière ?

DA : Absolument, véritablement. Les joutes par voie de presse interposée, c'est un constat du passé. Le contact n'a jamais été aussi rapproché que depuis quelques années. La plupart des responsables nationaux de la viticulture et des interprofessions, sous la houlette du président Barillère, viennent à nos congrès. Viticulteurs et pépiniéristes appartiennent à la même famille, nos relations doivent être partenariales et de confiance. Pour ce projet de marque collective, les fondations doivent être « armées », ainsi cette marque sera durable. Pour cela, je souhaite que la viticulture soit associée à la gouvernance. Ainsi, les notions de transparence et d'échange prennent tout leur sens. Notre objectif principal est clair, nous le partageons : la qualité du matériel végétal, au profit, d'abord et avant tout, de la viticulture française.

MARQUE COLLECTIVE

Des plants garantis 100 % français pour 2019

Afin de certifier l'origine française des plants de vigne, la FFPV va lancer une marque, qui va procurer traçabilité et transparence.

Tout sera français ! C'est le socle du cahier des charges de la future marque de plants que la FFPV va déployer d'ici à l'année prochaine. Cette marque, dont le nom reste à définir, va garantir :

- une sélection française, gage de transparence (par exemple pour la composition des futures variétés résistantes) et de savoir-faire en matière de sélection clonale,
- des porte-greffes et des greffons issus de vignes mères cultivées en France,
- des plants greffés et cultivés en France, pour éviter les transports et préserver ainsi au maximum la fraîcheur du matériel végétal, tout en bénéficiant du savoir-faire français.

PROFESSIONNALISATION

A ce socle, s'ajoutent des éléments visant à aider les pépiniéristes à se professionnaliser, à faire évoluer leurs pratiques et à adopter un état d'esprit proactif. Ainsi, les entreprises qui souhaiteront produire des plants sous marque devront mettre à jour leurs connaissances avec des formations sur la reconnaissance des viroses, des cépages, des maladies de quarantaine et des maladies émergentes. Le cahier des

charges intégrera également une obligation de prospection des vignes (FD et maladies du bois) et de tri des plants rigoureux.

Ce cahier des charges, actuellement en cours d'écriture, se veut évolutif : en fonction des résultats des programmes de recherche engagés, des pratiques vertueuses pourront être ajoutées, afin d'améliorer les taux de reprise, et donc la compétitivité des entreprises.

PILOTAGE PARTAGÉ

Un contrôle externe est indispensable pour la réussite de la marque. Le pilotage de celle-ci se fera par les pépiniéristes et la gouvernance sera partagée avec les viticulteurs et les sélectionneurs. Les entreprises ne seront pas tenues de produire uniquement des plants sous marque. La FFPV a pour objectif de produire les premiers plants sous marque en 2019 pour une disponibilité en 2019/2020. ■



Recherche fondamentale et appliquée main dans la main

La toute jeune commission technique de la FFPV et le projet Origine, co-financé par le Plan déperissement, s'attaquent de concert aux défis techniques de la pépinière viticole.

Objectif premier : améliorer le taux de reprise des plants.

Actuellement, pour produire un plant de vigne, il faut en greffer deux en moyenne. Cette situation explique pour partie les problèmes d'approvisionnement que rencontre la filière vitivinicole. Gagner sur ce critère, c'est aussi progresser en compétitivité pour les entreprises de pépinière. C'est pourquoi de nombreux espoirs reposent sur la recherche et l'expérimentation.

DEUX ENTITÉS EN ORDRE DE MARCHÉ

Alors que la pépinière viticole avait peu suscité de recherche depuis les années 70 et que les expérimentations étaient menées par les entreprises, **les énergies sont désormais mobilisées** et en ordre de marche : d'un côté, le Plan déperissement a sélectionné **le projet Origine**, piloté par l'Inra Bordeaux, qui va travailler à lever les nombreuses inconnues du greffage et de la reprise des plants. De l'autre côté, la FFPV a créé **une commission technique**, afin de mener des expérimentations plus appliquées et échanger sur les sujets techniques entre adhérents. Les deux entités vont fonctionner **en pleine coordination**, puisque des représentants de la commission technique de la FFPV participent au comité de pilotage d'Origine.

DES RÉFÉRENCES FIABLES

La commission a été installée en février 2017. Elle comprend des représentants de chaque syndicat régional de la FFPV et elle est co-animée par **David Gautreau**, pépiniériste en Val de Loire, et **deux ingénieurs de l'IFV**. Un premier tour de table a permis d'identifier deux thèmes prioritaires qui ont alimenté la campagne d'expérimentations 2017. Ces deux thèmes sont **la stratification** (moment où la soudure doit s'effectuer après le greffage) et l'évaluation de **la qualité du matériel greffable** (qualité intrinsèque des bois et influence de la durée et du mode de conservation avant greffage). En pépinière viticole, le savoir-faire est souvent familial. Il n'existait pas de formation spécialisée jusqu'à une date très récente. Les méthodes de pépinière sont donc **relativement empiriques**. Les travaux de la commission technique, alimentés par les avancées de la recherche, vont, sans nul doute, faire **progresser ces savoir-faire**, en produisant des références obtenues par des méthodes scientifiques. ■



© IFV

Un premier maillon renouvelé et sécurisé

Le schéma de pré-multiplication va être repensé et modernisé.

Objectif : sécuriser la production et l'approvisionnement en plants de vigne. Les explications de Jean-Pierre Van Ruyskensvelde, directeur de l'IFV.



POUVEZ-NOUS RAPPELER COMMENT EST ORGANISÉE

LA PRÉ-MULTIPLICATION DES VIGNES EN FRANCE ?

La pré-multiplication, placée sous la responsabilité du centre de sélection, l'IFV, est la première étape dans la diffusion des sélections de la vigne. C'est aujourd'hui des surfaces très limitées de vignes-mères, 32 ha pour la production de greffons et 37 ha pour les porte-greffes, gérées par un réseau de 14 partenaires régionaux (interprofessions, chambres d'agriculture, pôles IFV, ...). C'est avec ce matériel, dit de base, que sont produits les plants destinés à créer les vignes de multiplication de greffons et portes-greffes certifiés, avec lesquels sont produits les plants livrés aux vignerons. L'ensemble du processus de diffusion faisant l'objet de contrôles rigoureux des services de FranceAgriMer (traçabilité, analyses sanitaires régulières).

POURQUOI FAIRE ÉVOLUER CETTE ORGANISATION ET COMMENT ?

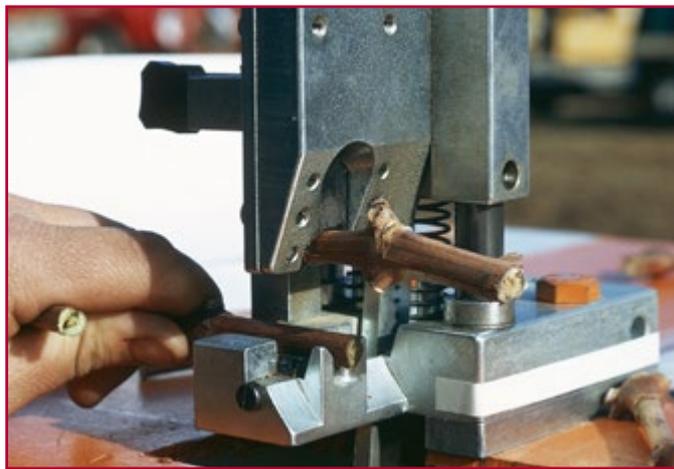
Le schéma actuel donne entière satisfaction, en particulier sur le plan de l'indispensable situation sanitaire. Toutefois, des maladies de déperissement, en développement comme le phytoplasme de la flavescence dorée, ou possiblement émergentes, comme par exemple la bactérie *Xylella fastidiosa* (dite maladie de Pierce) et d'autres viroses secondaires, constituent des menaces graves pour le vignoble. Elles sont souvent transmises par des insectes. Et ce alors que les moyens de lutte plus efficaces sont appelés à évoluer avec le débat sur les phytos. ➔



Nous pensons qu'il est impératif d'anticiper et de faire évoluer les conditions techniques de ce premier maillon de la diffusion des sélections, en plaçant l'ensemble de l'activité de pré-multiplication sous filet insect-proof. Cela engage l'IFV à réviser toutes ses activités de centre de sélection en amont de la diffusion. C'est aussi l'occasion d'un débat avec les autres pré-multiplicateurs pour un parc de vignes-mères encore plus opérationnel, et réactif (pour la diffusion par exemple des nouvelles variétés résistantes aux maladies mildiou oïdium, etc).

QUEL EST LE CALENDRIER ?

Les travaux de sélection et de diffusion pour une plante pérenne comme la vigne nécessitent, de façon incompressible, des délais importants. La généralisation de ce nouveau protocole de pré-multiplication est à une échelle d'au moins cinq ans. Les cépages et clones prioritaires seront déterminés avec les partenaires de la sélection. Pour l'IFV, son conseil d'administration vient de voter le top départ. Les premières évolutions des méthodes de travail sont en cours. ■



© IFV

FOCUS RÉGIONAL

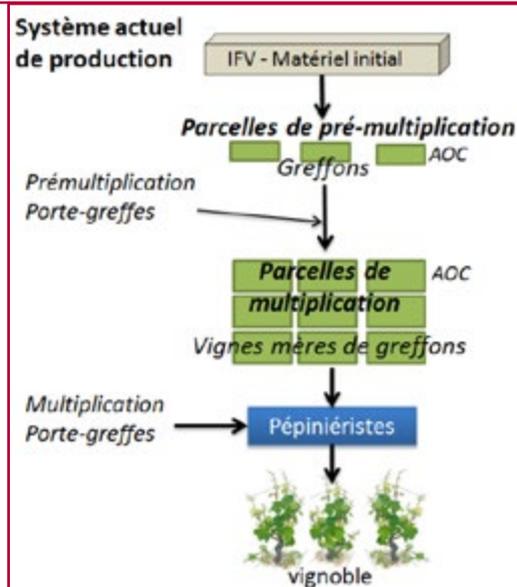
Défigreff, un projet innovant pour les vignes mères de la grande Bourgogne

Face aux multiples facteurs qui génèrent une pénurie de greffons et des coûts élevés de replantation, les structures de la pré-multiplication des vignes dans le bassin Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie ont pour projet de mutualiser leurs moyens et sécuriser les cultures.

Placer les vignes de pré-multiplication hors-sol, en serre insect-proof, et tester l'implantation de vignes-mères de multiplication en zone hors AOC, pour bénéficier de techniques diverses de production et de protection non autorisées par les cahiers des charges, comme l'irrigation et les filets anti-grêle : ce sont les deux volets du projet **Défigreff** que les professionnels du bassin Bourgogne-Beaujolais-Jura-Savoie viennent d'acter, suite aux réflexions initiées dans le cadre du Plan national dépérissement.

Sur l'ensemble du bassin, la demande actuelle est évaluée à 18 millions de greffons. Il est estimé qu'un tiers des greffons provient des régions voisines ou plus lointaines, pour pallier le déficit régional. Ce déficit est dû à de multiples facteurs : sécheresses, grêle, carences, maladies du bois, viroses... Plusieurs scénarios ont été étudiés pour voir comment mieux satisfaire cette demande localement, jusqu'à l'analyse économique.

Suite à la présentation des différentes options, les responsables ont réaffirmé la volonté de conserver la production de greffons par des structures professionnelles et ils ont acté la nécessité de faire évoluer les modes de production. Etant donnés les investissements nécessaires, la mise en place du projet sera progressive, avec un transfert des surfaces d'un système vers l'autre petit à petit. ■



© IFV

BIENTÔT DANS LES ÉCHOS...

La mobilisation de la communauté scientifique ne faiblit pas. Un séminaire a eu lieu les 21 et 22 novembre, au Château Smith Haut-Lafitte, dans le cadre du Plan national dépérissement. Une centaine de chercheurs a pu écouter les interventions centrées sur les besoins en recherche (rôle du sol dans le dépérissement, apport des sciences sociales...) et échanger sur ces sujets. Cette rencontre, qui fera l'objet d'un prochain numéro des Echos du CNIV, avait pour objectif de préparer le deuxième appel à projets, paru le 4 décembre.